

### COORDONNÉES

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. .... Email : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### INSCRIPTION CONGRESSISTE\*

Je serai présent(e) à :  la journée du 10/10  la journée du 11/10  
 la soirée gala du 11/10  la matinée du 12/10

### HÉBERGEMENT\* (Les animaux domestiques ne sont pas admis)

Chambre souhaitée :  Single  Double (supplément de 23,20 € à régler directement à l'hôtel)

Pour les nuits du :  Jeudi 09/10  Vendredi 10/10  Samedi 11/10

### PARTICIPATION ACCOMPAGNANT(E)\*

Déjeuner(s) :  du vendredi 10/10 (45 €)  du samedi 11/10 (45 €)

Gala :  dîner de gala du samedi 11/10 (100 €)

### TARIFS D'INSCRIPTION\*


A	Inscription Congressiste	190 €
B	1 Déjeuner Accompagnant(e)	45 €
C	2 Déjeuners Accompagnant(e)	90 €
D	Dîner de gala Accompagnant(e)	100 €

Total Général  
(en fonction des cases cochées A + B + C + D)      --- €

### MODE DE PAIEMENT

Le paiement de l'inscription aux Journées du SML se fait par virement bancaire.

Bénéficiaire : Syndicat des Médecins Libéraux  
IBAN : FR76 3005 6000 8900 8900 1717 374  
Code BIC : CCFRFRPP

 Merci de bien noter sur l'ordre de virement vos Nom et Prénom + Congrès 2025

### MODALITÉ D'INSCRIPTION

1. Remplir le bulletin
2. Joindre l'Attestation URSSAF au titre de l'exercice N-1, à défaut N-2
3. Joindre l'ordre de virement correspondant aux frais d'inscription du congressiste (A) et aux éventuels frais de participation de l'accompagnant(e) (B + C + D)
4. Envoyer le dossier complet format PDF par mail à : [lesml@lesml.org](mailto:lesml@lesml.org)

*Évènement éligible au crédit d'impôt formation chef d'entreprise ET à la prise en charge individuelle FAF. L'inscription aux journées implique que vous approuvez l'ensemble des conditions générales ci-après. Vous nous autorisez à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant.*

### PRISE EN CHARGE HÉBERGEMENT ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Prise en charge des nuits des 09, 10 et 11/10 sous réserve d'être à jour de cotisation SML 2025 et de respecter vos engagements. En cas de no-show, le SML se réserve le droit de vous réclamer les frais d'hébergement.

Prise en charge des frais de déplacement plafonnée à 300 € sur présentation de justificatifs originaux, sous réserve d'être à jour de cotisation 2025 et de recevoir les demandes de prise en charge avant le 14/11/2025, le cachet de la poste faisant foi.

\* Merci de cocher les cases correspondantes